

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL491

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 8, après le mot :

« orientation »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.